

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

#### Ordre du jour :

Ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour un voyage scolaire.

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024**

Observation des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Etude d'une convention d'autorisation de réalisation de travaux rue Michel Melliant sur le domaine départemental**

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental.

Cette convention a pour objet de permettre à la commune de Sablons sur Huisne de réaliser sur le domaine public départemental des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage. Les travaux concernés sont l'aménagement de la rue Michel Melliant à Condé sur Huisne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Département de l'Orne relative aux travaux d'aménagement de la rue Michel Melliant.

La convention est annexée à la présente délibération.

#### **3) Validation d'une convention d'étude « Flash » avec l'EPF Normandie**

Mme le Maire indique que l'Etablissement Public Foncier de Normandie lui a adressé une convention afin de réaliser une étude « Flash » au centre bourg de Sablons sur Huisne, commune déléguée de Condé sur Huisne.

Mme le Maire rappelle qu'une étude « Petites centralités » a été réalisée en 2023. A l'issue de cette démarche, la commune envisage via un portage financier de l'EPF Normandie d'acquérir une propriété privée en plein centre bourg qui pourrait accueillir le bar-tabac. Ce commerce existe actuellement sur la commune mais le bien est mal situé et trop petit.

Le projet d'acquisition serait l'opportunité de dynamiser le centre-bourg en conformité avec les axes nus lors de l'étude « Petites centralités ».

L'EPF Normandie propose d'accompagner la commune pour la définition d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le périmètre identifié : Place du Général de Gaulle (voir plan ci-joint).

Cet accompagnement comportera 3 phases :

- Un diagnostic technique, urbain et réglementaire sommaire
- Une approche capacitaire sur la base de la programmation envisagée par la collectivité
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle

Le coût total de la démarche d'étude est financé à 100 % par l'EPF Normandie dans un plafond maximal de 24 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Autorise Mme le Maire à signer la convention d'étude « Flash » avec l'EPF Normandie.

#### **4) Lancement d'un marché public pour les travaux du clocher et de l'Eglise de Condé**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation du clocher de l'Eglise de Condé. Il serait souhaitable d'envisager le ravalement du clocher en plus des travaux de toiture afin d'installer qu'une seule fois un échafaudage dont le coût est important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Donne pouvoir à Mme le Maire de lancer un marché public en procédure adaptée pour les travaux de rénovation du clocher de l'Eglise de Condé sur Huisne : toiture et ravalement**

#### **5) Etude devis pour la récupération des eaux de pluie par les services techniques**

Mme le Maire laisse la parole à M. Marchand, adjoint. Il est envisagé de récupérer les eaux de pluie de l'entreprise SOPARCO pour les services techniques : arrosage, nettoyage du matériel. En effet, cette entreprise utilise de l'eau qui ensuite est rejetée dans un fossé et donc non utilisée. Le projet est d'utiliser cette eau afin d'éviter de puiser sur l'eau du réseau communal.

Il faudrait prévoir une citerne de stockage de 60 m<sup>3</sup> qui permettra, le temps des congés de l'entreprise SOPARCO au mois d'août, d'avoir de l'eau à disposition. Une pompe serait installée pour permettre le remplissage de cette cuve.

La commission des travaux a étudié les devis. Cet investissement devrait être rentabilisé en deux ans.

Deux entreprises ont présenté des devis :

RTO de Mainvilliers : 5 480.98 € TTC

Frans Bonhomme : 9 572.41 € TTC

La commission des travaux a émis un avis favorable pour le devis de l'entreprise RTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le devis de l'entreprise RTO de Mainvilliers d'un montant de 5480.98 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

#### **6) Etude devis pour l'achat de stores à la médiathèque et à la mairie**

Mme le Maire indique que les bénévoles de la médiathèque de Sablons ont demandé la pose de stores. En effet, depuis la démolition de l'ancien bâtiment des sœurs, le soleil de l'après midi est très puissant et en exposition directe sur les vitrages de la médiathèque. Les températures à l'intérieur de la médiathèque sont élevées pendant les mois d'été. Par ailleurs, la lumière directe et la chaleur sont deux sources de dégradation des ouvrages.

En ce qui concerne la mairie, Mme le Maire rappelle que les stores sont usagés et qu'il y a lieu d'en prévoir des nouveaux. Cet achat permettrait d'uniformiser l'ensemble des rideaux.

Trois devis ont été demandés aux sociétés suivantes :

Lorenove (Nogent le Rotrou) : 7230.49 TTC (1956.83 pour médiathèque et 5273.61 € TTC pour la mairie)

Alexandre (Sablons sur Huisne) : 5 358.05 € TTC

Jourdheuil (Bretoncelles) : 5764.68 TTC (1572.14 pour médiathèque et 4192.54 € pour la mairie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Alexandre de Sablons sur Huisne pour un montant de 5 358.05 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

## **7) TE 61 : étude de différentes conventions**

### *a) Géoréférencement des câbles enterrés du réseau d'éclairage public pour l'ensemble de la commune de Sablons sur Huisne*

Mme le Maire indique que comme le prévoit la réforme anti-endommagement des réseaux selon l'arrêté du 15 février 2012, les communes rurales propriétaires d'un réseau sensible doivent le géolocaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le syndicat Territoire Energie 61 (Te61) a établi une convention individuelle (affaire GRF 19-09-5465) pour la réalisation de ce géoréférencement. Le montant des travaux est estimé à 19 662.40 € TTC.

Le Te 61 participerait à hauteur de 9 437.95 €. Le reste à charge pour la commune serait de 10 224.45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte les travaux de géoréférencement des câbles enterrés du réseau d'éclairage public pour l'ensemble de la commune de Sablons sur Huisne.

Accepte le plan de financement suivant :

Montant total des travaux 19 662.40 € TTC

Participation du Te 61 : 9 437.95 € TTC

Autofinancement par la commune : 10 224.45 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Les élus demandent à Mme le Maire de se renseigner concernant ce géoréférencement.

### *b) Remplacement coffrets dans les candélabres rue du 8 mai 1945*

Mme le Maire indique qu'il y a une panne générale au niveau des candélabres rue du 8 mai 1945. Cette panne est due à l'absence de coffrets de raccordement classe 2. Cette mise en conformité permettra la remise en fonctionnement de l'éclairage public.

Le syndicat Territoire Energie 61 a établi une convention de travaux d'investissement d'éclairage public (affaire IER-23-09-5393) pour la réalisation de ces travaux de mise en conformité. Le montant des travaux est estimé à 1.187.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
Accepte les travaux de mise en conformité des candélabres de la rue du 8 mai 1945.  
Le coût des travaux (1.187.55 €) est à la charge de la commune en totalité.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

c) Renouvellement éclairage public Coulonges les Sablons

Mme le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2023 concernant l'avant-projet sommaire des travaux d'éclairage public du bourg de Coulonges tranche 1.

Le montant prévu dans l'avant-projet était de 20.135 €TTC. Le chiffre de la convention définitive est légèrement à la hausse soit 20.289.66 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le plan de financement suivant :  
Montant des travaux : 20 289.96 € TTC  
Participation TE 61 : 6 492.79 € TTC  
Autofinancement de la commune : 13 797.17 € TTC  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Charge Mme le Maire de signer la convention à intervenir entre le TE61 et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces travaux d'éclairage public.

**8) Compte rendu de la commission environnement concernant un projet de panneaux photovoltaïques**

Mme Chavigny présente le compte rendu de la commission environnement, qui s'est réunie plusieurs fois, concernant un projet de panneaux photovoltaïques.

Elle fait part des réflexions qu'il y a lieu d'avoir à l'échelle de notre commune :  
Comment aborder au niveau communal, un projet sur les énergies renouvelables ?  
Quelle attitude adopter face aux sollicitations des développeurs industriels photovoltaïques ? Nous devons avoir une réflexion approfondie sur ce que nous voulons faire, les enjeux, quels sont les besoins, comment pouvons-nous le faire ?

Le projet doit tendre vers une économie circulaire (la production d'électricité a pour but de sortir des énergies fossiles, mais elle doit être couplée avec la sobriété dans nos usages). La mise en place de photovoltaïques se prépare environ sur 3 ans pour un projet d'une durée de 20 à 30 ans.

Il est très important également de partager rapidement avec les différents acteurs, les communes voisines, la communauté de communes, les entreprises locales, les habitants. La production d'électricité appartient aux habitants, aux collectivités du territoire.

**Pour le moment, il y a urgence d'attendre.** La bataille pour tout projet est le foncier. Avant de signer une éventuelle promesse de bail, il faudra que la réflexion sur ce projet soit affinée.

Mme le Maire alerte sur les nouvelles dispositions du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). La commune devra donc être vigilante sur les surfaces à artificialiser même si, pour le moment, et au vu des dernières informations reçues, les zones sur lesquelles seraient posées des panneaux photovoltaïques ne seraient pas comptabilisées. Les communes doivent attendre les prochains textes et plus amples informations à ce sujet.

## **9) Divers**

### *a) Demande de subvention pour un voyage scolaire*

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention reçue en mairie concernant l'élève Elynn FLESCHE, actuellement en classe de première au lycée Rémi Belleau pour un voyage aux USA. La famille a réglé la somme de 1.598.10 €.

Mme le Maire rappelle sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2023 définissant les nouveaux critères d'attribution de subvention.

Pour ce type de voyage scolaire, il est prévu de verser 10 % du voyage avec un plancher à 40 euros et un plafond à 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser à la famille Flesch, domiciliée à Sablons sur Huisne (commune déléguée de Coulonges) une subvention de 100 euros pour le voyage scolaire de leur fille Elynn, scolarisée au lycée Rémi Belleau de Nogent le Rotrou.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section de fonctionnement.

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Tour de Table :**

#### **Mme Radenac :**

✓ Salle des aînés Rue Michel Meilliant : Dans le cadre de la dynamisation de la médiathèque de Sablons sur Huisne, Mme le Maire propose de libérer la salle attenante à la médiathèque afin d'y organiser, par exemple, des expositions. Elle a donc interrogé Mme Joubert, Présidente du Club des aînés sur l'utilité de cette salle. Le club des aînés peut la libérer. Elle a également interrogé les responsables de la banque alimentaire qui utilisent également cette même salle. Les actions de la banque alimentaire pourraient avoir lieu dans la salle à côté du Billard, rue Clément Courteil.

L'actuelle salle des aînés sera rénovée pour ensuite la mettre à la disposition de la médiathèque. Une nouvelle réunion sera organisée avec le groupe de travail pour avancer dans ces projets.

✓ Les olympiades auront lieu le samedi 8 juin, cette date est à confirmer.

✓ Mme le Maire soulève la question de la brocante qui aura lieu le 9 mai. La rue Michel Melliant où se déroule habituellement la brocante sera en travaux. M. Sénéchal précise que si l'édition 2024 n'a pas lieu dans le bourg, cela pourrait avoir des répercussions également sur les années suivantes. Il fait allusion à la fête communale qui a connu cette situation auparavant.

#### **M. Sénéchal :**

✓ Réunion mercredi 21 février à 9h30 avec Mme Brajon du Département ainsi que les commissions des travaux et fleurissement pour travaux des bourgs de Coulonges et Condé. Il précise également que la première réunion de démarrage des travaux aura lieu le vendredi 23 février. Une réunion aura lieu pour informer les habitants du déroulement des travaux.

✓ Demande la date de la journée Rando 61. Mme Chavigny lui indique qu'elle aura lieu le 25 mai. Il indique que les chemins devront être nettoyés pour cette date. Il propose l'achat d'un lamier pour mettre derrière le tracteur Kioti. Les devis seront étudiés en commission des travaux. Les délais de commande

sont d'environ 5 semaines. Mme le Maire demande d'étudier la possibilité de sous-traiter avec un prestataire privé.

**M. Denis :**

✓ Transmet un message d'Eric Cerceau, responsable des services techniques, qui tient à remercier Mélanie Louvigny et Frédéric Font pour le nettoyage des lavoirs de Coulonges qui ont été réalisés dernièrement.

**Mme De caffarelli :**

✓ 217 personnes seront présentes au repas des aînés. La distribution des colis aura lieu début mars.

**M. Mesnil :**

✓ Il s'est rendu avec M Fétiveau à la commission culture/ tourisme de la CDC , ont été évoqués : la Mad Jacques 2024 et les circuits de Rando 61 dont la commune accueille la fin de journée.  
Un point sera à faire pour la viabilité des chemins empruntés

✓ Le syndicat d'eau va réaliser des travaux du rond-point à l'entrée de Condé vers la Roulandière et également vers la Rapouillère. Une réunion est prévue le 21 février à 14h00 pour le lancement des travaux.

✓ Il a assisté à une réunion de la commission locale de l'eau.

✓ Il a participé à un Webinaire concernant un appel à projet pour de futures voies cyclables/vertes/vélo route. Des projets de ces voies cyclables sont lancés chaque année par la Région. Un 8<sup>ème</sup> appel à projets aura lieu en novembre 2024. Il serait souhaitable que notre commune présente un dossier concernant le projet de relier la voie verte de Condé à celle de Nogent.

✓ Il a assisté également au Parc du Perche à un compte rendu sur la résilience alimentaire. Un article sera inséré dans la prochaine gazette à ce sujet.

✓ Sablons a été mis à l'honneur sur France 3 à l'occasion de deux documentaires sur le Perche.

**Mme Chavigny :**

✓ Elle a assisté à une réunion concernant l'organisation de rando 61 qui aura lieu le 25 mai. Neuf parcours sont prévus avec des départs de Nogent, St Germain, Bretoncelles, etc. Des randonnées sont prévues le matin et l'après-midi avec une arrivée en fin de journée à la Ballastière.

M. Sénéchal demande le détail des parcours. Mme Chavigny dispose des descriptifs et pourra lui remettre.

La commune n'aura pas en charge la sécurité et la signalisation, c'est l'association organisatrice qui s'en charge. La commune sera chargée de l'accueil des randonneurs uniquement.

✓ Elle transmet les informations de la part de Mme Simon concernant la commission culturelle : Le Festival Trad Orne aura lieu les 19/20/21 avril. Au programme : vendredi inauguration et bal, le samedi ateliers danses et bal, le dimanche barbecue le midi et scène ouverte l'après-midi.

- ✓ Les supercherries auront lieu le dernier week-end de juillet, le programme sera enrichi. Il y aura différentes thématiques.
- ✓ Les journées des jardins et Pierre en Lumière n'auront pas lieu cette année.

**Mme Vannier :**

- ✓ Indique que les lumières de l'école de musique et du cabinet médical étaient allumées un soir à 20 heures cette semaine et propose l'installation de lampes automatiques.
- ✓ Un jeune couple est venu visiter le restaurant du 13 rue Michel Melliant mais n'ont pas souhaité donner suite (restaurant trop petit).

**Mme Girard-Praet :**

- ✓ Une réunion en visioconférence a eu lieu avec un architecte concernant le projet de la salle des fêtes de Coulonges.
- ✓ Un marché public sera lancé pour recruter un architecte. M. Chartier demande à être convié la prochaine fois

**M. Fétiveau :**

- ✓ Indique que la randonnée Mad Jacques organisée les 12/13 et 14 avril réunira 500 à 600 personnes. Plusieurs itinéraires sont possibles au départ de la Loupe à destination du manoir de Courboyer à Nocé. Un arrêt est prévu à Sablons à la ferme de l'Angenardière.
- ✓ Indique que les travaux d'élagage de la voie verte sont en phase terminale. Il est surpris que la question de la bande de roulement soit toujours en réflexion. Un revêtement « bitumé » est envisagé. Les élus refusent unanimement ce type de revêtement. Mme le Maire confirme que la réflexion est toujours en cours au niveau du Département. Elle interviendra le 20 février à la CDC pour présenter aux maires les avantages et les inconvénients des différentes solutions envisagées. Il semble assez surprenant de bitumer une voie verte à l'heure où l'on incite les collectivités à renaturaliser les espaces publics. Mme le Maire a rencontré M Gahéry du Département qui lui a indiqué que l'entretien du revêtement proposé est plus simple et surtout moins coûteux. Le sol actuel est trop compacté et les nappes phréatiques ne sont pas alimentées.

**M. Chartier :**

- ✓ Informe le conseil municipal qu'un habitant de la commune déléguée de Coulonges les Sablons utilise un fossé appartenant à la commune dans lequel il fait passer, depuis environ 30 ans, des câbles électriques dont il se sert pour son activité. Le coffret électrique est d'ailleurs installé sur un arbre. Des photos ont été diffusées aux élus. Mme le Maire indique qu'elle ira voir la personne concernée afin de trouver une solution à ce problème.

La séance est levée à 21h52

Christelle Radenac  
Maire de Sablons sur Huisne

Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

